

Les crédits

Que la Chambre dénonce le gouvernement qui, par sa réforme de l'assurance-chômage, maintient les chevauchements et dédoublements dans le domaine de la main-d'oeuvre et qui empêche ainsi le gouvernement du Québec de se doter d'une véritable politique de développement en cette matière.

—Monsieur le Président, c'est avec fierté que je présente cette motion ici, ce matin. Je voudrais lire à la Chambre une motion qui a été adoptée hier par l'Assemblée nationale du Québec par 96 voix contre 0, et aucune abstention, donc à l'unanimité la plus large, au consensus le plus clair qu'on puisse imaginer.

Que l'Assemblée nationale réaffirme le consensus exprimé en cette Chambre le 13 décembre 1990, lors de la déclaration ministérielle sur l'adaptation de la main-d'oeuvre et la formation professionnelle, à l'effet que:

«— le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle sur son territoire et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec;

«— dans le cadre constitutionnel actuel et dans la perspective d'un meilleur service à la clientèle, le Québec doit récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre et de tous les programmes susceptibles d'être financés à même les fonds du régime d'assurance-chômage sur le territoire du Québec à ces fins, et doit recevoir en conséquence les budgets qui accompagnent normalement une telle prise en charge;

Je continue à citer cette motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec:

«— le gouvernement du Québec et les représentants du patronat, des syndicats et du secteur coopératif entendent s'opposer à toute initiative du gouvernement fédéral qui constituerait une ingérence dans les champs de compétence du Québec.»

Et qu'en conséquence, elle demande au gouvernement et à la ministre de l'Emploi d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus et la promotion des intérêts de la population québécoise.

Il est important, d'autant plus important après le vote référendaire du 30 octobre, que le gouvernement prenne acte de ce consensus et qu'en conséquence, il ne puisse s'en tenir à la ligne directrice qu'on lit dans ce nouveau projet de loi, le projet de loi C-111, en sa Partie II intitulée «Prestations d'emploi et service national de placement».

• (1015)

En effet, tout au long de cette Partie III, ce qui prime, ce n'est pas le droit du Québec de contrôler, de développer, de prendre en charge sa politique de main-d'oeuvre, mais c'est au contraire l'affirmation renouvelée de la primauté du gouvernement central dans ce champ du Québec. Toutes les affirmations de volonté de négociation, d'ouverture faites par le gouvernement fédéral ne permettent pas d'oublier une chose extrêmement importante en cette matière. Actuellement, celui qui détient l'argent perçu dans les poches des travailleurs, des travailleuses du Québec et des entreprises par le biais de la cotisation à l'assurance-chômage, celui qui contrôle cet argent, c'est le gouvernement fédéral.

C'est lui qui, par législation, détermine les conditions auxquelles il serait prêt à consentir que le gouvernement ou, à sa volonté, à son gré—comme on retrouve dans un autre projet de loi dont nous parlerons—les organismes, les personnes ou tout autre intervenant auquel le gouvernement pourrait penser se-

raient ceux qui seraient appelés, à ses conditions, à appliquer les mesures prévues dans le projet de loi.

C'est premièrement pour des raisons d'efficacité et compte tenu de sa culture propre que le Québec exige d'être le maître d'oeuvre de cette politique de main-d'oeuvre, qu'il exige d'être le seul qui puisse contrôler, prendre en charge cette politique. La culture d'un peuple est essentiellement sa manifestation de la différence. Et on sait que, dans le domaine de l'organisation de la politique de main-d'oeuvre, les pays se dotent de moyens différents, d'objectifs différents, de priorités différentes. On ne procède pas de la même manière en France, au Japon, aux États-Unis et dans le reste du Canada qu'au Québec.

C'est ce consensus à l'Assemblée nationale, qui a été répété hier, qui avait été affirmé déjà dans le passé, donc, pour des raisons d'efficacité liées à la culture propre. Efficacité pour-quoi? Pour faire en sorte qu'on en finisse avec ces éternelles chicanes qui empêchent d'améliorer la situation des gens ordinaires, qui ont des besoins si grands, avec le taux de chômage qui tourne encore autour de 11 p. 100. On sait que le taux de chômage indique seulement le nombre de personnes qui veulent être sur le marché du travail, il ne tient pas compte de toutes les personnes qui sont découragées, qui sont à l'aide sociale ou qui sont quelque part dans les mailles du filet, qui n'ont pas de prestations d'aucune sorte et qui sont découragées.

• (1020)

Quand on connaît le taux de chômage et quand on connaît également les besoins pour que le Québec ait une économie vivante et vibrante, on ne peut plus accepter. Il devient même intolérable que cette question du contrôle de la politique de la main-d'oeuvre soit encore de nouveau l'objet de tiraillements qui font que le monde ordinaire, les femmes, les hommes, les jeunes, les travailleurs saisonniers, toutes les personnes qui ont des besoins ne puissent profiter des services maximum auxquels elles ont droit.

C'est pour cette raison, pour des raisons d'efficacité liées à notre culture que, ce matin, l'opposition officielle vous annonce cette motion sur laquelle elle parlera toute la journée.

Il est de première importance que le gouvernement réalise que ceux et celles qu'il pénalise, quand il s'entête à vouloir être le maître d'oeuvre, ce sont les personnes qui, au premier chef, ont ces besoins si grands, ces personnes qui ont besoin d'un emploi, d'une aide, qui ont besoin qu'il y ait une stratégie et qui ne peuvent souffrir ces multiples trous dans un système qui n'est pas un système, puisqu'il y en a deux, et ses incapacités. Il y a deux gouvernements qui sont en compétition: un qui est sur son propre territoire, dans son propre champ, et un autre qui s'ingère à répétition, qui a étendu le sens de l'amendement constitutionnel sur l'assurance-chômage et qui, encore une fois, avec l'argent des travailleurs et des entreprises, prend la place du gouvernement du Québec.

Le premier ministre du Canada, quelques jours avant le référendum, avait dit qu'il ferait tout pour garder le Canada uni. Or, sur cette question où le consensus est si fort, un projet de loi qui émane de ce gouvernement, moins d'un mois après le 30 octobre, ce projet de loi ne prend aucunement en compte la volonté